

JOURNALIÈRES OU JOURNALIERS / SUB. PRÉPOSÉES OU PRÉPOSÉS À LA RÉPARTITION DES APPELS DE SERVICE

SERVICE DE L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES

TEMPORAIRE

NUMÉRO DE CONCOURS BLEUT-152-2025**PRÉAMBULE** Travailler pour la Ville de Sherbrooke, c'est décider de faire partie d'une équipe dynamique où votre expertise et vos compétences seront mises à profit. C'est oeuvrer dans des domaines d'activités variés et qui offrent des opportunités de carrières.

Joignez-vous à une équipe passionnée et reconnue pour son expertise au sein du Service de l'entretien des infrastructures.

DÉFIS PROPOSÉS À titre de journalière ou journalier / substitut préposée ou préposé à la répartition des appels de service, vous occuperez un poste à responsabilités mixtes, combinant des tâches terrain à des fonctions bureautiques.

Pour la portion de préposé (e) à la répartition des appels de services, vous serez appelé (e) à :

- Recevoir et répondre aux appels des citoyens et/ou des différents services de la Ville;
- Transmettre et assurer le suivi des requêtes des citoyens ou du personnel;
- Répondre aux demandes d'information générale propres aux activités de la Ville;
- Surveiller à l'aide de nos caméras de surveillance, les propriétés et les bâtiments municipaux en vue d'assurer la protection nécessaire;
- Contrôler et répertorier les entrées et les sorties des personnes et des véhicules sur la propriété de la Ville.

Plus précisément, pour la portion de journalière ou journalier, vous serez appelé (e) à :

- Effectuer diverses tâches manuelles seul ou au sein d'une équipe à la voirie ou d'une équipe affectée aux parcs et espaces verts.

NOTRE OFFRE En vous joignant à la Ville de Sherbrooke, vous retrouverez une équipe compétente et dévouée, ainsi que des outils vous permettant de vous développer.

Des conditions plus qu'intéressantes vous sont offertes :

- Un taux horaire variant entre 22,87 \$ et 32,67 \$ selon l'expérience auquel s'ajoute une prime pour les quarts de travail de soir et de nuit (grille indexée au 1er janvier de chaque année);
- Horaire de travail : 40 heures par semaine sur les 4 quarts de travail (jour, soir, nuit et fin de semaine) sur des quarts de travail de 12h périodiquement ;
- Des vacances pouvant aller jusqu'à 6 semaines dès votre embauche, selon l'expérience;
- L'accès à un programme complet d'avantages sociaux et à un régime de retraite à prestations déterminées selon les conditions en vigueur;
- Le transport en commun gratuit avec la Société de transport de Sherbrooke (programme Boulabus);
- Programme d'aide au personnel.

PROFIL
RECHERCHÉ

Vous détenez un diplôme d'études secondaires (D.E.S.) ou l'équivalent reconnu par les instances gouvernementales;

Vous possédez 6 mois d'expérience en service à la clientèle et vous détenez la carte de santé et sécurité sur les chantiers de construction (ASP); des qualifications considérées comme des atouts pour ce poste;

Vous possédez un permis de conduire classe 5 .

Vous êtes une personne reconnue pour votre aisance à communiquer et pour votre excellent service à la clientèle.

Vous possédez un esprit d'analyse et de jugement hors pair et vous avez une bonne tolérance au stress.

Vous aimez mélanger un environnement de travail manuel extérieur avec les défis d'un environnement de travail de bureau.

Vous êtes à l'aise à travailler avec plusieurs outils bureautiques.

Note : Des examens bureautiques sont requis pour cette fonction.

POSTULER

Cet emploi vous intéresse? Vous n'êtes pas déjà sur le site de la Ville de Sherbrooke? Visitez le site sherbrooke.ca/emplois dans la section « Emplois disponibles » pour accéder au portail de recrutement.

Vous êtes sur le portail et vous voulez postuler? Cliquez sur le bouton « Postuler » en haut à gauche de votre écran.

Nous vous remercions de votre intérêt. Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues.

La Ville de Sherbrooke souscrit aux principes d'égalité en emploi et invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. L'évaluation comparative des études émise par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est exigée pour les diplômes obtenus hors du Québec.